

## Pv video surveillance à paris

Par **Sergo92**, le **22/10/2015** à **14:33**

Bonjour

J'ai reçu un pv pour sens interdit sans que je sois interpellé par la police.

Ce sont les caméras de la ville de Paris

Il y a ma plaque et la marque du véhicule inconnu pourriez vous me dire si je peux contester

Par **LESEMAPHORE**, le **22/10/2015** à **14:44**

Bonjour

[citation]pourriez vous me dire si je peux contester

[/citation]

Tout à fait.

La responsabilité pénale incombe au conducteur qui doit être identifié sur le procès verbal avec la nature et le numéro de la pièce d'identité présentée .

[citation]J'ai reçu un pv pour sens interdit sans que je sois interpellé par la police[/citation]

L'avis est adressé à qui ?

Le véhicule dont le certificat .... .. ?

ou bien

une infraction a été relevée à votre rencontre ?